

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de  
l'université Jean Monnet réunie le 21 juin 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 55-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Création de DU pour la Faculté de Médecine : DU « Kinésithérapie et Sport »</p>

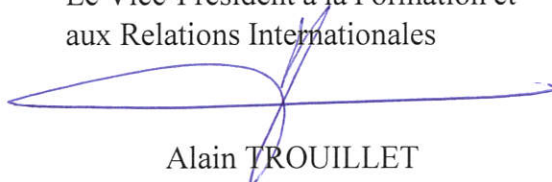
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à  
la création de DU pour la Faculté de Médecine : DU « Kinésithérapie et Sport ».

Document annexé.

A Saint Etienne le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 38 QUORUM : 19</p>	<p>REPRESENTES : 8</p>	<p>PRESENTS : 15</p>
-------------------------------------	------------------------	----------------------

<p>POUR : 23</p>	<p>CONTRE : 0</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	-------------------	-----------------

## Diplôme d'Université

### Mention Médecine

# Kinésithérapie et Sport (DU)

---

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

*Création*



Soumission du dossier à la CFVU du :  
**21/06/2024**

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

---

## Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

– Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM,...

– Des diplômes d'État (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée,...

– **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

## ◆ Auto-évaluation (À remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

- ◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

- ◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

### • Points forts •

Cliquez ici pour entrer du texte

### • Points faibles •

Cliquez ici pour entrer du texte

### • Pistes d'amélioration •

Cliquez ici pour entrer du texte

## ◆ Établissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Rambaud	Alexandre	alexandre.rambaud@univ-st-etienne.fr
Edouard	Pascal	pascal.edouard@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Gourbère	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

## ◆ Éléments de contexte

Il existe 17 spécificités en masso-kinésithérapie, dont la spécificité « Kinésithérapie du Sport ». Cette spécificité s'intéressant à la population pratiquant un sport, et s'inscrit dans la spécialité décrite par la World Physio et l'International Federation of Sports Physical Therapy (IFSPT). Ce Diplôme Universitaire correspond à la première étape du parcours des Kinésithérapeute du sport voulant une reconnaissance internationale en Kinésithérapie du Sport (Fellow de l'IFSPT ou (Registered International Sports Physical Therapist)) et s'inscrivant dans le paysage du sport spécifique à la France. L'IFSPT, via le SPA project, a décrit 11 compétences, permettant d'harmoniser les formations et le parcours permettant d'obtenir le titre de RISPT.

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

Posséder les 4 premières compétences du SPA project qui sont : Management des blessures en aigu, Rééducation et Sport, Promotion d'une vie saine et active, Promotion du Fair Play et des pratiques luttant contre le dopage.

Un cours sur les urgences de terrain sera obligatoire.

Il sera demandé un travail écrit, sous format d'un Portfolio, permettant de faire le lien avec ce qui sera vu en stage, ce qui existe dans la littérature professionnelle et scientifique, et l'équipe pédagogique.

## ◆ Objectifs pédagogiques

La formation proposera des bases solides en matière d'EBP et Kinésithérapie du Sport, en s'appuyant sur les expertises locales, reconnu au niveau régional mais également au niveau national en médecine et kinésithérapie du sport. Ce sera une formation de terrain et pour le terrain.

Cette formation aura comme objectif également de développer le raisonnement clinique permettant aux stagiaires de prendre en charge le sportif blessé, du bord du terrain jusqu'à la reprise du sport, en abordant la spécificité de plus d'une demi-douzaine de sports différents (Cyclisme, course à pied, Basketball, Rugby, Football, Handball).

La prévention (primaire, secondaire et tertiaire) sera également mise en avant. L'ensemble des sphères liées au sportif sera abordé (bio-psycho-socio et contextuelle).

Il sera également abordé la communication entre les staffs et l'athlète, et la pluridisciplinarité. La conduite de projet sera développée et utiliser comme moyen pédagogique pour aborder cette compétence de communication.

Pour répondre aux objectifs d'une formation pour le terrain, un stage sera demandé, supervisé par un membre de l'équipe pédagogique, afin qu'un mentorat puisse se mettre en place en dehors des semaines de cours.

Cette expérience de terrain permettra de faire le lien entre la théorie, la pratique et la réalité de terrain.

Enfin, la sécurité du futur kiné du sport sera également abordée, avec les aspects réglementaires et une formation spécifique aux « urgences de terrains ».

## ◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Il n'est pas prévu pour l'instant de s'appuyer sur un laboratoire de recherche en particulier, cependant certains formateurs sont membres du LIBM. Plusieurs cours s'appuieront sur les travaux de l'équipe SPIP du LIBM de Saint Etienne

## ◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1<sup>er</sup> cycle

2<sup>ème</sup> cycle

3<sup>ème</sup> cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

**non**

## ◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : 15

Maximum : 20

## ◆ Publics ciblés (à qui s'adresse le diplôme ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

---

### Pour mémoire :

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; cf. DFIP) :

**non**

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

**non**

## ◆ Attendus ou prérequis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+5**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis en termes de connaissances et de compétences :

Masseur-Kinésithérapeute inscrit à l'ordre des masseur-kinésithérapeutes.

Un CV et une lettre de motivation seront également demandés.

## ◆ Modalités de candidature

### Autre (à préciser)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

## ◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
4 semaines	136 heures

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

### Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

### Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats. Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
UE 1. L'EBP et la Kinésithérapie du Sport		11		2	
UE 2. Promotion de la Santé, du Fairplay et des pratiques contre le dopage		12		2	
UE 3. Management de la blessure en aigu		13		2	



UE 4. Rééducation et Sport		55		8	
UE 5. Communication en Kinésithérapie du Sport		10		2	
UE 6. Kiné du sport, Réglementation, Urgences et Sécurité		14		2	
UE 7. Physiologie et récupération dans le milieu du sport		11		2	
UE 8. Populations spécifiques		10		2	
UE 9. Stage et travail écrit				8	
<b>Totaux</b>		<b>136</b>		<b>30</b>	

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **oui**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

<b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b>	<p>- le candidat doit avoir une note supérieure ou égale à 60% à chacun des modules</p> <p>- le candidat doit avoir réalisé 100 heures de stage en milieu sportif et avoir rempli un portfolio (validation de l'UE9 : présentation orale et écrite du stage préalablement réalisé, devant le jury).</p>	
<p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme...)</p>		
<b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b>	Identique	
<p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>		
<b>Stage</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	<p>* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.</p>
<b>Projet</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
<b>Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
<b>Soutenance orale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	

## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Pr Pascal Edouard, PU-PH	Physiologie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
BERTHET Marilynne, MKDE, CECKS, MSc	Kinésithérapie du Sport
CHOMEL Corentin, MKDE, CECKS, DU PP	Kinésithérapie du Sport
COULONDRE Claire, MKDE, CECKS, MSc	Kinésithérapie du Sport
CROZIER Bertrand, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
DEL RABAL Hugo, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
DERAIL Florent, MKDE	Kinésithérapie du Sport
FOSCHIA Clément, MD, PH	Médecine du Sport
GARD Suzanne, PT, SPT, MSc	Kinésithérapie du Sport
GUYON Richard, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
LACHIZE Julien, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
LAGNIAUX Franck, MKDE, CECKS, PhD	Kinésithérapie du Sport
LESPINASSE Claudine, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
LHERMET Sébastien, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
LOMBARD Thibaut, MKDE, CECKS, MSc	Kinésithérapie du Sport
MARQUIS DELORME Clémence, MKDE, CECKS	Kinésithérapie du Sport
MOREL Grégory, MKDE, DUKS, MSc	Kinésithérapie du Sport
RABALLAND Marion, PT, SPT, MSc	Kinésithérapie du Sport
RAMBAUD Alexandre, MKDE, CECKS, PhD	Kinésithérapie du Sport
ROLANDET Fabien, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
TRABLEAU Laurent, MKDE, DUKS	Kinésithérapie du Sport
Pr VAN CANT Joachim, PT, SPT, PhD	Kinésithérapie du Sport

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

### Pour mémoire :

#### Étudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'État sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

#### Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

#### [Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

### CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		À titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC.  Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC.  Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.	Tout compris, dont coût administratif de la FC.  Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	
		2450,00€	2450,00€	Entre 1800€ et 8000€

<b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>	<b>22/05/2024</b>
<b>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</b>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 mars 2022)

**Les cellules à compléter sont colorées en vert**

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	DU Kiné Du Sport Niveau 1	
Date de réalisation de la fiche	15/05/2024	
Composante / Labo / Structure	FC SANTE	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	15	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		136
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		136
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures équivalent TD)		203
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Charge d'enseignement</b>			<b>14 102 €</b>	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
<b>Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures)</b>				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - Heures Cours Magistral (CM)	496 €		- €	
Titulaires PU - Heures Travaux Dirigés (TD)	324 €	2	648 €	
Titulaires MCF - Heures Cours Magistral (CM)	265 €		- €	
Titulaires MCF - Heures Travaux Dirigés (TD)	177 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures Cours Magistral (CM)	274 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures Travaux Dirigés (TD)	182 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures Cours Magistral (CM)	140 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures Travaux Dirigés (TD)	94 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - Heures Cours Magistral (CM)	87 €	134	11 706 €	
Vacataires - Heures Travaux Dirigés (TD)	58 €		- €	
<b>Prestation de service</b>				
<b>Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)</b>				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	324 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	177 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	182 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	143 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	58 €	30	1 747 €	
<b>Prestation de service</b>				

Les 30 heures eqTD correspondent à 10 heures par semaine de coordination, accueil des stagiaires et des intervenants. Egalement inclus : gestion des stages entre apprenants et tuteurs.

Frais de déplacement				Commentaire libre / Précisions
<b>Frais de déplacement</b>			<b>5 350 €</b>	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	200 €	1	200 €	
Vol	200 €	2	400 €	
Hôtel	150 €	3	450 €	
Répas			- €	
Visa			- €	
Pardiem			- €	
Autres (préciser)	Livre Kiné Du Sport, locatior	1	4 300 €	

Pour Pr Joachim VAN CANT, Marion Rabelland (BXL) et Suzanne Gard (Genève).  
Le livre est co-écrit par l'équipe des enseignants et est un plus lors de la formation.  
Les frais "Autres" comprennent : la location des locaux IFMK à 200€/jour pour 15 jours ; le matériel médical étant les straps valorisées à hauteur de 20€ par stagiaire ; le livre inclus dans la formation coûte 20€ par stagiaire.

Charges Personnels BIATSS				Commentaire libre / Précisions
<b>Charges Personnels BIATSS</b>			<b>10 111 €</b>	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	25 €	128	3 153 €	
BIATSS Catégorie B	28 €	107	3 044 €	
BIATSS Catégorie A	40 €	97	3 914 €	

Forfait additionnel de charges				Commentaire libre / Précisions
<b>Forfait additionnel de charges</b>			<b>3 547 €</b>	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Recettes estimées du projet</b>			<b>36 750 €</b>	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 450 €	15	36 750 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	33 110 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	32 548 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	3 640 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	4 202 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	2 207 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	14
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	2 170 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	13
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	16 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	16 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 8 085 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	28 665 €